

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>33404</b>	<b>De M. Nicolas Meizonnet ( Non inscrit - Gard )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Europe et affaires étrangères</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Europe et affaires étrangères</b>
<b>Rubrique &gt; politique extérieure</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Conditions de libération de Sophie Pétronin</b>	<b>Analyse &gt; Conditions de libération de Sophie Pétronin.</b>
Question publiée au JO le : <b>27/10/2020</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/05/2021</b> page : <b>3909</b>		

### Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les conditions de libération de Sophie Pétronin. La ministre des armées a déclaré devant le Sénat que les négociations avaient été menées par le Mali sans que la France en soit informée. La conséquence est que Sophie Pétronin a été libérée contre plus de 200 djihadistes et, selon la presse, 9 millions d'euros de rançon. Pourtant la France se bat dans ce pays depuis des années pour mettre hors d'état de nuire les milices islamistes. Dans le même temps, on subit des vagues migratoires de milliers de Maliens qui viennent s'installer en France au lieu d'œuvrer à la défense de leur pays. En conséquence, ce sont les soldats français qui sont mobilisés au péril de leur vie. 50 soldats français y ont déjà trouvé la mort. Pour quelle reconnaissance ? De surcroît, l'ex-otage a eu des propos particulièrement ambigus sur ses ravisseurs, piétinant ainsi le travail des soldats et l'action de la France au Mali. Dans de telles conditions, a-t-on intérêt à continuer l'opération Barkhane ? Il l'interroge donc sur les mesures que prendra la France afin de recouvrer le respect qu'elle mérite pour le combat légitime qu'elle conduit en venant en aide à un allié historique et réparer l'humiliation publique subie devant la communauté internationale.

### Texte de la réponse

La négociation ayant mené à la libération de quatre otages, parmi lesquels notre compatriote Sophie Pétronin, a été conduite par les autorités maliennes. La décision de libérer des djihadistes est une décision qui appartient aux seules autorités maliennes, qui ont jugé que cela était indispensable pour obtenir notamment la libération de Soumaïla Cissé, grande figure politique malienne, qui est malheureusement décédé depuis. Dans ce contexte, la libération extrajudiciaire de 200 personnes, parmi lesquelles figureraient des cadres djihadistes, pose des questions légitimes, tant en termes opérationnels qu'en termes judiciaires. La France l'a fait valoir aux autorités maliennes. La lutte contre l'impunité doit rester au cœur de nos préoccupations, conformément à la loi malienne et aux engagements internationaux du Mali. La détermination de la France à poursuivre, dans le cadre de la stratégie adoptée lors du Sommet de Pau, le combat commun contre les groupes djihadistes qui menacent les populations du Sahel et sa propre sécurité à la frontière Sud, reste, quant à elle, entière, comme le ministre de l'Europe et des affaires étrangères l'a rappelé aux autorités maliennes. Sur le terrain, l'opération Barkhane se poursuit, à la demande des autorités et du peuple maliens et de la région, et continue de porter des coups importants aux groupes terroristes. Par ailleurs, la France n'est pas seule au Sahel. La coordination de Barkhane, avec la Force conjointe du G5 Sahel et les armées nationales, a été renforcée grâce à l'opérationnalisation d'un poste de commandement conjoint. La Task Force européenne Takuba, dont la mission est d'accompagner au combat les forces armées

maliennes, monte également en puissance. L'opération « Bourrasque » à l'automne dernier et l'opération « Eclipse », menée début 2021, en coordination avec les partenaires maliens, nigériens et burkinabè, la Force conjointe du G5 Sahel et la Task Force Takuba, ont ainsi permis de mettre hors de combat plusieurs dizaines de combattants de l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS). L'Union européenne est également fortement mobilisée au Sahel à travers notamment la mission de formation EUTM-Mali, dont les activités s'étendent désormais au Niger et au Burkina Faso. Enfin, la mobilisation internationale de nos partenaires se poursuit également, dans le cadre de la Coalition pour le Sahel, souhaitée par les chefs d'État sahéliens, qui a vocation à renforcer la cohérence entre les appuis fournis par les partenaires internationaux dans quatre piliers clefs : la lutte contre le terrorisme, le renforcement des capacités des forces armées sahéliennes, le soutien au redéploiement de l'État et des administrations territoriales et le développement. Le Sommet de N'Djamena des 15 et 16 février derniers a permis de tirer le bilan des engagements pris lors du Sommet de Pau avec les pays du G5 Sahel et de renforcer la dynamique engagée. Comme l'avait indiqué le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, le Sommet de N'Djamena a été l'occasion d'un sursaut diplomatique, politique et de développement, qu'il faut à présent consolider.